

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le lundi 8 janvier 2024 à 19h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 186, rue Principale Sud, à Maniwaki et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Estelle Labelle et Madeleine Lefebvre et Messieurs les conseillers Marc Gaudreau, Sonny Constantineau et Denis Nault, formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Francine Fortin.

Sont également présents : Monsieur Daniel Mayrand, directeur général adjoint par intérim et Mesdames Louise Pelletier, greffière et Dinah Ménard, trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

R2024-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

22. Varia

22.1 M. Normand Bouffard – Entente de compensation sous forme de REER

ADOPTÉE.

R2024-01-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE.

R2024-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE.

08-01-2024

R2024-01-004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE.

R2024-01-005 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée

NOTE AU P-V CHÂTEAU LOGUE – AVIS D'INTENTION DE CLASSEMENT PATRIMONIAL

Les membres du conseil sont informés que le ministère de la Culture et des Communications a transmis à la Ville de Maniwaki un avis d'intention de classement du Château Logue signé par le ministre de la Culture et des Communication M. Mathieu Lacombe conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*.

R2024-01-006 COMPTES FOURNISSEURS – DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes fournisseurs pour les activités financières pour le mois de décembre 2023 s'élève à 713 806.08 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1 X 0003 est au crédit de 1 103,09 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes fournisseurs ci-haut mentionnés, pour un montant de 714 909.17 \$;
- et d'approprier les fonds aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes fournisseurs.

ADOPTÉE.

08-01-2024

R2024-01-007 COMPTES FOURNISSEURS – JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes fournisseurs pour les activités financières pour le mois de janvier 2024 s'élève à 88 424.00 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes fournisseurs ci-haut mentionnés, pour un montant de 88 424.00 \$;
- d'approprier les fonds aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes fournisseurs.

ADOPTÉE.

R2024-01-008 RÈGLEMENT NO 1044 POUR AUTORISER LE CONSEIL DE LA VILLE DE MANIWAKI À IMPOSER ET PRÉLEVER TOUTES LES TAXES ET LES TARIFICATIONS POUR LES SERVICES POUR L'ANNÉE FISCALE 2024 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Sonny Constantineau lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le règlement 1044 – « Pour autoriser le conseil de la Ville de Maniwaki à imposer et prélever toutes les taxes et les tarifications pour les services pour l'année fiscale 2024 », tel que présenté.

ADOPTÉE.

R2024-01-009 RIAM HAUTE-GATINEAU – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) Haute-Gatineau pour l'exercice financier 2024 et qu'elles présentent des revenus d'opération de 641 657 \$ et des dépenses d'opération de 974 880 \$;

CONSIDÉRANT QUE la RIAM Haute-Gatineau anticipe un montant total en quote-part de 333 223 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville de Maniwaki est de 52 082 \$;

08-01-2024

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'approuver les prévisions budgétaires 2024 de la RIAM Haute-Gatineau, telles que présentées.

ADOPTÉE.

R2024-01-010 FOURNITURE DE PRODUITS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de produits d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une (1) soumission qui se lit comme suit :

Soumissionnaire	Montant soumissionné (avant taxes)
Réal Huot Inc.	137 449,97 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Nault, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'octroyer le contrat à Réal Huot Inc., au montant de 137 449,97 \$, plus les taxes applicables, étant la seule soumission reçue et conforme au devis S-36.7.1 « Fourniture de produits d'aqueduc et d'égout » pour la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2025.

ADOPTÉE.

NOTE AU P-V DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – DÉPÔT

La greffière procède, tel que stipulé à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums*, au dépôt devant le conseil de toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal et confirme que mention de ce dépôt sera effectuée par écrit au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

R2024-01-011 DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 47 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Maniwaki est représentée par son conseil et que ses affaires sont administrées par celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki prépare et présente chaque année plusieurs demandes de subvention auprès des gouvernements provincial et fédéral ainsi qu'à d'autres organismes et personnes morales et que parfois, les délais de présentation des dites demandes sont courts;

CONSIDÉRANT QUE le simple fait de déposer une demande de subvention n'engage la Ville de Maniwaki à aucune dépense;

08-01-2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite éliminer les délais administratifs superflus et ainsi optimiser son efficacité lors de la présentation de demandes de subvention;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser la mairesse et la direction générale par intérim à préparer, présenter et signer toute demande de subvention faite aux gouvernements provincial et fédéral, à tout autre organisme ainsi qu'à toute personne morale.

ADOPTÉE.

R2024-01-012 BAIL PAVILLON DU SITE DES TROIS CLOCHERS – CONCLUSION ET AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE M. Zachary Beauregard désire exploiter le pavillon du site des Trois Clochers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki est d'avis que l'exploitation du pavillon sera bénéfique pour l'ensemble du site des Trois Clochers;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure un bail avec M. Zachary Beauregard à cet effet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la conclusion d'un bail avec M. Zachary Beauregard concernant la location du pavillon du site des Trois Clochers;
- et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ledit bail et tout autre document relatif à cet effet.

ADOPTÉE.

R2024-01-013 LOT 6 241 656-2 (RUE L'HEUREUX) – DÉSAFFECTATION POUR VENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki désire se départir du terrain situé sur la rue L'Heureux dans la municipalité de Egan Sud, lot 6 241 656-2, et ce, sans garantie légale;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation d'un bien de la municipalité peut se faire à titre onéreux selon l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* et peut se faire de gré à gré lorsque la vente est effectuée au prix de la valeur réelle du bien municipal;

CONSIDÉRANT QUE le bien de la Ville est invendable tant qu'il est affecté à l'utilité publique;

CONSIDÉRANT QU' un acheteur potentiel est intéressé par ce terrain;

08-01-2024

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'affecter à compter de ce jour ledit terrain à une utilité privée afin de pouvoir le vendre;
- d'autoriser la direction générale, la greffière et la trésorière à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente de ce terrain;
- et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document relatif à la désaffectation et à la vente de ce terrain.

ADOPTÉE.

R2024-01-014 COORDONNATEUR MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE – NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki possède un plan de sécurité civile en vigueur depuis le 5 novembre 2019;

CONSIDÉRANT le changement de direction générale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'approuver la nomination de Mme Emmanuelle Pilon à titre de « Coordonnateur municipal de la sécurité civile »;
- et d'approuver la nomination de M. Daniel Mayrand à titre de « Coordonnateur municipal de la sécurité civile » par intérim lors de l'absence prévue de Mme Pilon en congé de maternité.

ADOPTÉE.

R2024-01-015 RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL POUR L'AN 6 DU SCHÉMA RÉVISÉ – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, chaque municipalité doit produire un rapport annuel du plan de mise en œuvre local;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Maniwaki, M. Jason Campbell, a produit le rapport du plan de mise en œuvre local pour l'an 6 du schéma révisé, tel que stipulé dans le « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie »;

08-01-2024

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Nault, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le rapport annuel de mise en œuvre local pour la Ville de Maniwaki, pour l'an 6 du schéma révisé, tel que présenté.

ADOPTÉE.

R2024-01-016 DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM – NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE Mme Emmanuelle Pilon, directrice générale par intérim, sera absente pour quelques mois;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de combler le poste de façon intérimaire durant son absence;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Mayrand accepte d'occuper ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Nault, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de nommer M. Daniel Mayrand directeur général par intérim à compter de la date du départ de Mme Emmanuelle Pilon;
- d'autoriser la mairesse Francine Fortin et la greffière Louise Pelletier à signer tout document relatif à cet effet.

ADOPTÉE.

R2024-01-017 M. DENIS GODIN – DÉSIGNATION PERSONNE RESSOURCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 du règlement no 1029 établissant les règles de régie interne du comité consultatif d'urbanisme stipule que le conseil municipal peut désigner une personne ressource par résolution;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Denis Nault et résolu unanimement par tous les conseillers présents de désigner à titre de personne ressource du comité consultatif d'urbanisme M. Denis Godin, inspecteur municipal en bâtiment et en environnement en date du 8 janvier 2024.

ADOPTÉE.

R2024-01-018 M. NORMAND BOUFFARD – ENTENTE DE COMPENSATION FINANCIÈRE SOUS FORME DE REER

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités concernant l'eau potable nécessitent une grande disponibilité du contremaître en hygiène du milieu en dehors des heures régulières de travail;

08-01-2024

CONSIDÉRANT QUE le contremaître en hygiène du milieu et la Ville ont convenu d'établir une compensation pour cette disponibilité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Denis Nault et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser la direction générale et la greffière, à signer l'entente concernant la compensation pour disponibilité en dehors des heures régulières de travail de Normand Bouffard, contremaître en hygiène du milieu, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée

R2024-01-019 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents de procéder à la levée de cette séance ordinaire à 19h15.

ADOPTÉE.

Francine Fortin, mairesse

Louise Pelletier, greffière